
Adresse de la société populaire de Saint-Flour (Cantal)
annonçant l'envoi d'un hymne patriotique écrit par le citoyen
Fontanier, ex-vicaire épiscopal, la veille de son mariage, lors de
la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint-Flour (Cantal) annonçant l'envoi d'un hymne patriotique écrit par le citoyen Fontanier, ex-vicaire épiscopal, la veille de son mariage, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 269;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41552_t1_0269_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

tribunal, au vôtre; qu'ils courbent enfin un front jadis altier, mais maintenant hypocrite devant la souveraineté du peuple. Ne vous laissez pas apitoyer par le ton doux et composé, par le caractère simple et tortueux de l'homme qui a soutenu et prêché la force départementale, par le signataire de pétitions en faveur du monarchisme, par le secrétaire feuillant; ceux-là, citoyens, ceux-là étaient aussi les ennemis de votre liberté; ceux-là, et l'expérience ne vous l'a que trop appris, ceux-là, dis-je, voulaient aussi l'ancien régime.

Citoyens, si la tête coupable du dernier de vos rois, du dernier de vos tyrans est tombée, tous les antagonistes de la Montagne, tous les partisans de l'ancienne Constitution s'anéantissent devant le régime républicain; ainsi le veut l'intérêt général; ainsi le veut votre propre intérêt qui en est une émanation. Citoyens, de tels hommes ne peuvent occuper les places qui sont à votre disposition. S'il en était autrement, ils vous serviraient mal, et vous attireriez sur vous une foule incalculable de maux qu'il est en votre pouvoir de prévenir. Que tous répondent à vos accusations; et s'ils ne peuvent se justifier sommairement et d'abondance, comme le fait l'homme qui n'a rien à se reprocher, hâtez-vous d'en faire justice vous-mêmes, en provoquant celle du citoyen représentant.

Ne perdez pas de vue que celui qui n'a rien fait pour la Révolution est nécessairement son ennemi, que celui-là a, par son exemple, ralenti la marche de la Révolution, que celui-là même peut être considéré comme suspect.

S'il est riche, il est nécessairement égoïste, et tout égoïste est dangereux; forcez-le à être utile au soutien de la cause commune; forcez la cupidité marchande et le fanatisme imbécile à contribuer de leur fortune à l'aliment des femmes et des enfants des malheureux sans-culottes qui sont aux frontières et qui font tout pour elle.

Ancien partisan des mesures révolutionnaires je suis glorieux de concourir à celles que le sans-culotte Guimberteau va prendre contre vos aristocrates de toutes les nuances. Au milieu de républicains tels que vous, le patriotisme s'enflamme, l'esprit révolutionnaire dévore, la chose publique prend une consistance majestueuse, inébranlable.

Patriotes, vous n'aurez plus que des triomphes : ce jour est celui d'où comptera l'ère du bonheur des sans-culottes de Blois.

Bordereau des quantités d'argent envoyées à la Convention nationale par le citoyen Guimberteau, représentant du peuple dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire (1).

2 calices d'argent;
1 ciboire d'argent;
1 vase, dit aux saintes huiles.

Le tout pesant 5 marcs 3 onces 6 gros, et provenant de l'offre patriotique de la commune de Landes, district de Blois, département de Loir-et-Cher.

Nota. Faire envoyer au directoire du district de Blois, par le directeur de l'hôtel des Monnaies de Paris, récépissé de ce don.

Blois, le 10^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française.

GUIMBERTEAU.

La Société populaire de Saint-Flour adresse à la Convention un hymne vraiment philosophique et républicain fait, par un prêtre citoyen la veille du jour qu'il s'est associé une compagne. La Convention, après en avoir entendu quelques strophes, en décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre d'envoi du comité de correspondance de la Société populaire de Saint-Flour (2).

Au Président de la Convention nationale.

« Saint-Flour, 7^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen,

« La Société populaire de Saint-Flour te prie de faire connaître à la Convention le procès-verbal qu'elle a dressé au sujet d'un hymne vraiment philosophique et républicain, dont lui a fait hommage un prêtre citoyen, la veille du jour qu'il s'est associé une compagne. Cet hymne et ce procès-verbal convaincront la Convention et la République que le peuple, dans nos montagnes, est à la hauteur de la Révolution et qu'il a secoué le joug de toutes sortes de préjugés.

« Le comité de correspondance de la Société populaire de Saint-Flour,

« P. FONTANIER; RAMEZ, secrétaire; ROBERT fils, secrétaire. »

Extrait des registres de la Société populaire de Saint-Flour, département du Cantal (3).

« Séance publique du 9^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Le citoyen Fontanier, ex-vicaire épiscopal, demande la parole et dit :

« Je vais accomplir un des premiers devoirs de la nature. Demain mes destinées seront unies à celles d'une compagne. Les républicains montagnards de Saint-Flour, qui se sont montrés constamment à la hauteur de la Révolution, ne verront pas avec indifférence un prêtre sensible et patriote s'attacher à la société par les nœuds les plus saints de la nature et du sang. Ce serait faire injure à leur civisme et à leurs lumières, que de m'attacher à combattre, auprès d'eux, le plus absurde et le plus barbare des préjugés, consacrés jusqu'ici par l'ignorance et le fanatisme. Ils ont donné une sanction si authentique et si solennelle à l'écrit philosophique que j'ai publié, il y a quelque temps là-dessus, je me flatte qu'ils voudront bien aussi

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 764.

(1) *Archives nationales*, carton AFII 268, plaque 2257, pièce 59.